

Noms des
communautés parti-
culières composant la
Congrégation générale

des sœurs de ^{ste} Marthe
du Périgord

Comie 1^{er}

1666

1666

1666

1666

1666

1666

St^e Marthe de Périgueux

La fondation de cette congrégation remonte à l'année 1643.

Cette époque cinq demoiselles originaires de la ville de Périgueux, Catherine et Jeanne Juillard, virent de former à d'autres jeunes sœurs, qui déjà s'étaient réunies dans un local situé dans le bas de la ville près du moulin de St. Front et auquel on avait donné le nom d'hôtel Dieu. Ce local appartenant à la ville avait été destiné par elle à recevoir les pauvres et les malades.

À la suite d'engagements contractés entre les demoiselles de l'établissement et ces demoiselles, celles-ci commencent à vivre en communauté et jurent les bases d'un règlement dont elles firent l'objet pendant sept ans.

En 1650, ce règlement fut révisé et approuvé par Mgr. d'Albret et M. de Brancas, évêque de Périgueux, par une ordonnance dans laquelle il est attaché à observer le mérite et autres pratiques par la congrégation naissante.

La même approbation fut renouvelée par les évêques ses successeurs sur le siège de Périgueux et ce règlement fut toujours considéré sans aucune modification jusqu'en 1822, époque de la réunion de toutes les communautés vicariennes.

La principale fondatrice, Catherine Juillard gouverna la communauté en qualité de supérieure jusqu'en 1677 époque où son grand âge l'obligea de se démettre de ses fonctions. Il fut alors donné lieu à la première

nomination par voie d'élection, comme l'exigeait la règle
-ment, et ce fut ainsi que M. de ... fut élu ...
des suffrages.

La bonne administration des affaires de l'hôpital
-servant de l'hôpital. Sans enlever aux autorités ...
puissances de leur confier la direction de l'hôpital qui est
appelé la manufacture, tel est son véritable caractère
actuel. Des reliquaires de l'hôpital ont été trouvés
en 1701 et des lors ces deux établissements furent gouvernés
par la même supériorité relevant à l'hôpital de ...

LES SŒURS

+ En 1711, la ville de Muidan contracta pour
un petit hospice, auquel on eut recours avec tout succès
pour l'éducation des petites filles de la classe moyenne.
L'abbé de ... de ... de ... qui se
occupèrent de la fondation et de la direction de ce petit établissement.

Cet état de choses dura jusqu'en 1793.
A cette époque les sœurs de St. Marthe, comme toutes celles
qui ne voulaient pas se prêter à des résolutions qui réprouvaient
leur conscience, furent obligées de quitter leurs établissements
et de se retirer dans leurs familles.

Les sœurs qui les circonstances se permirent, M. de ...
avaient survécu à l'orage révolutionnaire et s'empresèrent de
revenir à leur poste. En 1800 elles étaient déjà réintégrées
à l'hôpital général de Briqueux et à l'hospice de
Muidan; mais elles ne purent pas rentrer à l'hôpital de ...
la maison ayant été abandonnée et renversée pendant la
révolution.

Pour se conformer aux dispositions d'une loi nouvelle,
les sœurs firent approuver les deux communautés par le
gouvernement; celle de Briqueux par un décret impérial
en date du 13 germinal 1810 et celle de Muidan par un
autre décret en

Elles réparèrent dans ces deux établissements tous les
ravages occasionnés par la révolution et elles continuèrent à
le servir à la grande satisfaction des administrations,
comme à celle des pauvres et des malades, jusqu'à la
révolution de 1830.

A cette époque à l'hospice de Briqueux on recueillit

administration ont rempli l'ancien. Elle fut composée en grande partie de sœurs disposées d'une manière particulière à l'égard des pauvres. Elles commencent par les sœurs qu'elles avaient vendues et qu'elles recouvrent encore pour les jours et le nécessaire avec lequel elles accomplissent leur vœu, ils leur succèdent tout d'abord par celles qui en 1835 elles furent obligées de abandonner et l'établissement.

Les sœurs se retirèrent à St. Léon sur l'île de St. Jago elles avaient établi un petit noviciat, les autres furent appelées à fonder ou à diriger les établissements de Beaumont, de Périgueux, de Cahors, en conservant toujours le même nom qui les rattache ensemble, sous la direction de leur supérieure.

M^{lle} Goussot, étant originaire de Périgueux, voulut rappeler les sœurs de St. Martha dans la ville épiscopale.

En 1837, elle fit faire l'acquisition de l'ancien local de la Visitation, située à la porte Sud de St. Front; et ce fut au mois de 9^{ème} de la même année qu'elle quitta tout St. Léon pour venir en prendre possession. Elles y établirent leur noviciat et cette maison eut leur maison-mère.

Peu de temps après la ville de Périgueux ne possédant plus encore de salle d'asile, elles en fondèrent une dans leur propre maison avec le concours de l'autorité municipale; cette salle est encore aujourd'hui la seule qui existe dans la ville et elle réunit tous les jours près de 150 enfants de la classe indigente.

Un peu plus tard, c'est à dire en 1846, la ville de Périgueux voulant fonder un hôpital de mendicité, ou plutôt un hospice de vieillards, confia la direction de cet établissement aux sœurs de St. Martha, qui continuent encore cette œuvre avec autant de zèle qu'avec de dévouement.

Ces différents établissements elles avaient encore formé des sœurs au petit séminaire de Bergerac et au lycée de Périgueux où elles sont chargées de la tenue de l'infirmière et de la lingerie.

Ainsi au moment de l'organisation de la congrégation générale, les sœurs de St. Martha de Périgueux

1^o à la maison-mère à la ville de ^{deux} sept religieuses
et une sœur converse.

2^o au dépôt de mendicants - trois religieuses

3^o à l'hospice de Méricourt - cinq religieuses

4^o à Beaumont - trois religieuses et une sœur converse

5^o au séminaire de Bergerac - trois religieuses

6^o au Bugue - trois religieuses

7^o à Chéniers - deux religieuses et une sœur converse

8^o à Marcoul - deux religieuses

En 1852, lorsque M^{rs} Georges, sœur
Perquy, vint à l'exécution de ses vœux, et vint
de Bordeaux, en réunissant en une seule et même congré-
gation toutes les communautés hospitalières et en se joignant
de son vœu et fonder par conséquent un noviciat unique
il s'adressa aux sœurs de St. Martha de Périgueux pour
habiter dans leur maison ce noviciat. Elles en assurèrent
la direction jusqu'au moment où il fut dans un
nouveau local qu'il occupe aujourd'hui à côté de l'église
de la Cité et dont l'acquisition fut faite par elles en
leur nom.

Cette époque se précéda à l'organisation définitive
du personnel du nouveau noviciat et ce fut sœur Victor,
supérieure des sœurs de St. Martha de Périgueux, qui fut
élue par toutes les religieuses des autres communautés supé-
rieures générales de la congrégation, tout elle exerçait déjà
prévisoirement les fonctions. Elle continua donc à remplir
cette charge, mais son grave malade qui devait la renvoyer
prochainement au tombeau l'obligea à donner sa démission
au mois d'Avril 1854. alors elle se retira dans son ancienne
maison tout elle était restée supérieure locale et elle rendit
son âme à Dieu au commencement du mois de juillet
- bre de la même année.

Par leur acte d'agrégation à la congrégation
générale, les sœurs de St. Martha de ^{deux} Périgueux s'étant
réservé le droit d'être leur supérieure, comme elle l'avait
fait jusqu'à lors, après le mort de la M^{re} Victor, elles
ont nommé sœur Labille pour le remplacer comme
supérieure de leur communauté.

5

Cette maison ayant été reconnue par le gouvernement comme
Congrégation la Supérieure générale, c'est en vertu de ce titre
que la nouvelle Congrégation fonctionne en vertu de la loi et
qu'elle a pu faire ses actes civils. Le décret qui autorise
le décret de la source de St. Marthe de Périgueux étant du
3^e 7^{bre} 1852 et par conséquent à peu près de la même époque
que la réunion de toutes les communautés d'adresses, on en
a profité pour donner une existence légale à la nouvelle
Congrégation.

Jusqu'en 1859 la salle d'asile avait été dirigée
par une seule religieuse; mais comme c'était un travail très
pénible et très fatiguant, à cette époque la Supérieure adressa
une demande au Conseil Municipal dans le but d'obtenir une
subvention pour une deuxième religieuse qui serait affectée
à cette œuvre.

Le conseil municipal prit en considération cette
demande et alloua une somme annuelle de quatre cent francs.
Ceci il accordait une subvention de six cents francs pour
pain de sucre de la salle et pour le chauffage des enfants.
Ce qui se porte à mille francs de dépenses annuelles par la ville
pour la salle d'asile à laquelle deux religieuses sont employées
depuis cette époque.

(Fondée en 1848) La salle d'asile du Chouin a été abandonnée en 1882
Un oratoire a été fondé au Chouin en 1886 après des réparations
(Rue Courville) importantes et un agrandissement considérable de la Maison.
Une école gratuite a été ouverte à la Cité en 1859; on
y a joint un asile en 1864. En cette même année
1864 a commencé le Pensionnat bientôt si florissant
qu'il nécessita des constructions importantes dès 1867
Ces constructions ont été prolongées jusqu'à la rue de
la Cité en 1897. Pour ces différentes œuvres plusieurs
échanges de terrains et d'immeubles ont été faits
par la Congrégation de Sainte-Marthe, la ville
de Périgueux et M^{re} Mercier. C'est ainsi que
malgré le percement de la rue Bourdeilles et de la rue
des Gladiateurs nous avons pu entretenir nos enfants
de travaux, de cours et de jardins à l'abri de
tout voisinage fâcheux (1858-1873-1877-1867)

(Voir journal tome I)

En 1880, une buanderie avec lavoirs a été construite entre le Pénitenciel et la classe gratuite.

L'asile de la cité a été supprimé en 1881.

Un journal économique a été ouvert en 1881 à la 3^{le}.
A la suite des lois dites d'accroissement et de la taxe sur le revenu, de graves difficultés ont surgi entre notre Congrégation et l'Administration de la ville au cours desquelles le Tribunal de Périgueux nous condamna, le 16 mai 1896, à payer à la dite Administration une somme de 40.399 fr 99^c. Notre Congrégation ayant continué à opposer la force d'inertie à ces exigences injustes, ce ne fut qu'en 1901 et par l'entremise de Monseigneur Delamare évêque de Périgueux que nous entrâmes en accommodement avec l'Administration. Un emprunt au Crédit Foncier, contracté le 16 juillet 1903, et se montant à vingt-huit mille francs nous a permis d'acquitter notre solde envers le Trésor dont le dernier paiement a été versé le 2 décembre 1909.

A partir de la fusion, les Supérieures Générales de la Congrégation ont été jusqu'à ce jour :

- 1^{re} Mère Pichon, de 1855 à 1857,
- 2^{de} Mère du Soulas, de 1857 à 1871,
- 3^{de} Mère Claire Fayouat de 1871 à 1878,
- 4^{de} Mère Angèle Fochet de 1878 à 1885,
- 5^{de} Mère Chèreise Villereal, de 1885 à 1896
- 6^{de} Mère Emmanuel Ferrat de 1896 à 1905
- 7^{de} Mère Jeanne de la Croix Serbat de 1905 à 1908

Durant le même laps de temps, les économesses furent :

- 1^{re} S^{re} Lataille, de 1855 à 1857,
- 2^{de} S^{re} Samuel, de 1857 à 1860,
- 3^{de} S^{re} Isabelle Bourret de 1860 à 1876,
- 4^{de} S^{re} Eustochie Belly de 1876 à 1878,
- 5^{de} S^{re} Marthe Barque de 1878 à 1896,
- 6^{de} S^{re} Eustochie Belly de 1896 à 1920

Une aumônerie a été commencée à Sainte-Martin en 1872; elle a été continuée sans interruption jusqu'en

1
Sous le généralat de M^{re} Thérèse Villersal et grâce aux labo-
rieuses et constants efforts de cette vaillante M^{re}, le Bref
laudatif a été accordé à notre chère Congrégation.

De 1853 à 1907, quatre cent-vingt-et-une novices ont
prononcé leurs vœux solennels et permanents en 96 cérémonies
différentes. Les maîtresses des novices ont été successivement

1^o M^{re} Roumagère,

2^o M^{re} Clothilde Bruyère,

3^o M^{re} Emmanuel Perrot,

4^o M^{re} Angèle Pochet,

5^o M^{re} Clothilde Lasfargue,

6^o M^{re} Thérèse Vigier,

7^o M^{re} Agnès Trause, actuellement en fonctions

8^o M^{re} St-Pierre A-Mad Vigier de 1908 à 1920 - M^{re} Mathieu Marc

Les œuvres dirigées par sa Maison M^{re} en 1907 sont :

- (école fermée en 1907) A. Ignac, fondé en 1862, un Ouvroir
(école fermée en 1907) A. St Astier, fondé en 1861, l' Hospice
(école fermée en 1907) A. Ste Marie, fondé en 1868, l' Hospice et l' école
(école fermée en 1906) A. St Louis - Linnac, fondé en 1863, l'œuvre des malades à domicile
(école fermée en 1903) A. Beaumont, fondé en 1810, l' hospice
(école fondé en 1863 fermé en 1903) A. Belvès, l' hospice fondé en 1818.
A. Bergesac, l' hôpital - fondé en 1696, la Miséricorde fondé en 1741,
(pensionnat fermé en 1906) la Madeleine fondé en 1747, l' Orphelinat fondé en 1865,
(école fermée en 1906) St Jacques fondé en 1872, hospice Traugère fondé en 1907
A. Brantôme, l' hospice fondé en 1730,
(école fermée en 1903) A. Bourdeilles, l' hospice fondé en 1871,
(enseignement interdit en 1903) St Bugue, l' hospice fondé en 1859,
(pensionnat fermé en 1903) A. Castillonnes, l' hospice fondé en 1846,
(école fermée en 1903) A. Doume, l' hospice fondé en 1834,
(pensionnat fermé en 1907) A. Eymet, fondé en 1730, l' hospice,
(école fermée en 1907) A. Issigeac, fondé en 1863, l' hospice,
(école fermée en 1907) A. Lalude fondé en 1866, un ouvroir
A. Lalude encore, l' hôpital - hospice fondé en 1907,
(pensionnat fermé en 1899) A. Latourblanche, fondé en 1862, la maison de retraite et l' école,
A. Parmanc, un asile de vieillards fondé en 1878,
(école fermée en 1900) A. Narviel - Sur - Belle, l' hospice fondé en 1891
(nouveau séminaire fermé en 1909) A. Nussidan, l' hospice et l' œuvre d' enseignement fondé en 1717
(école fermée en 1900) A. Pontzen, l' hospice et l' œuvre d' enseignement fondé en 1687

- (pensionnat fermé en 1907) A Monpazier, fondé en 1778, l'hospice et l'orphelinat
- A Périgueux un pensionnat et un orphelinat à la cité, une école au Thoiry, une clinique, boulevard de Vienne et l'hôtel de la République
- (pensionnat fermé en 1908) A Leberiac l'hospice fondé en 1771 et le pensionnat fermé en 1857
- A Sarlat l'hospice fondé en 1708.
- (école fermée en 1900) A Liviers l'hospice fondé en 1676 et dirigé par sœurs depuis 1835
- (fermé en 1910) A Marçay, l'école fondée en 1862.
- (St Soudes fondé en 1911) En Angleterre les Communautés de Nottingham et de Barnet fondées en 1903 et occupées d'œuvres multiples
- La Congrégation possède encore les immeubles de Cahuges, de Cherval, de Lévigac et de la Miséricorde de Belvis. Dans les trois premières localités des l'omités entièrement des notes libres dans nos immeubles, le quatrième est vide d'œuvres, mais le plus souvent loué -
- Nos œuvres scolaires de la cité: pensionnat et orphelinat ont été détruits par arrêté ministériel le 12 juin 1911. Les locaux qui leur étaient affectés ayant été aménagés en maison de retraite, avec 2 sœurs actuellement des dames pensionnaires
- La Maison Mère a fondé en 1911 la Clinique St Jean à Agen et une Clinique de Villard à Villebais-Lavalette Charante.